

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Trois, dix-neuf décembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 12 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Lou TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Maryse SICOT**, Monsieur **Michel MARSAND**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Flavien BASILE**, Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Monsieur **Oscar FERREIRA**, Madame **Guylaine MATIAS**, Madame **Ida HIDALGO**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Madame **Karine VILA**, Monsieur **Grégory VALLIQUET**, Madame **Céline STREIFF**, Monsieur **Olivier SOTTORIVA**, Monsieur **Jean BAIAO**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame **Jocelyne COMBES** a donné pouvoir à **Josiane STARCK**, Monsieur **Amandio LINHAS** a donné pouvoir à **Michel MARSAND**, Monsieur **Ahmed EDOUIDI** a donné pouvoir à **Jean-Louis COSTES**.

ABSENTS :

Monsieur **Max ALBASI**, Monsieur **Cédric MORÉNO**.

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : **27**
- . Nombre de Conseillers absents : **5**
- . Nombre de Conseillers Présents : **22**
- . Nombre de pouvoirs : **3**
- . Suffrages Exprimés : **25**

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL - PROJET URBAIN DE REQUALIFICATION DU QUARTIER DU PASSAGE AU CENTRE-BOURG - TRANCHE 3.

Madame TALET rappelle que la ville de Fumel a engagé un projet ambitieux de rénovation urbaine du quartier du Passage au centre-bourg de Fumel.

Elle précise que ce projet figure dans le dispositif « *Petites villes de demain* » scellé par la convention signée le **12 avril 2021** avec les services de l'État.

Ce projet ambitieux fait l'objet de plusieurs tranches ; la troisième et dernière tranche au titre de 2024 concerne les travaux des secteurs suivants (cf. plan annexé) :

- **Secteur 5a** : liaison vers le lavoir et jardin de poche. Ce secteur intègre l'acquisition et la démolition de l'immeuble n° 7 rue Léon Jouhaux en état de délabrement avancé et la liaison avec la rue Armand Fallières.
- **Secteur 2** : la place Léon Jouhaux sous le pont ainsi que la liaison avec l'avenue Georges Clémenceau.

Madame TALET précise par ailleurs que les travaux sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne (secteurs 1 et 3) ne sont pas pris en compte dans la présente demande de subvention, ni au titre des travaux, ni au titre de la maîtrise d'œuvre.

Madame TALET informe que les autres secteurs relatifs aux berges du Lot et aux abords de la gare ne pourront être réalisés en raison notamment de la non-maîtrise foncière dudit périmètre et de la compétence « aménagement et entretien des haltes nautiques et mise en valeur des berges du Lot » de Fumel-Vallée du Lot.

L'enveloppe prévisionnelle de cette tranche 3 s'élève à 501.736,76 euros HT soit 632.084,11 euros TTC selon l'estimation effectuée par le cabinet URBICUS. Ce projet relève du dispositif « *Petites villes de demain* » et, est inscrit au Contrat de Relance et de Transition Écologique.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) 2024 ;**
- 2. adopte le plan de financement prévisionnel suivant :**

OBJET	Dépenses en euros HT	Recettes en euros HT
✓ Acquisition du n°7 rue Léon Jouhaux	30.000,00	
✓ Coût des travaux H.T. – secteur 5a + secteur 2 + démolition du n°7 rue Léon Jouhaux	501.736,76	
✓ TVA	100.347,35	
✓ Subvention DETR/DSIL 40 %		212.694,70
✓ Autofinancement dont TVA		419.389,41
TOTAL TTC	632.084,11	632.084,11

- 3. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prévus au BP 2024 de la commune au programme 509 ;**
- 4. constate que la présente délibération a été adoptée par 25 voix pour à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le **19 décembre 2023**

Signé par :


Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel


Chantal BREL, Secrétaire de Séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).